

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

JUIN 2001 N°401



BOISSONS ALCOOLISEES SUR LA VOIE PUBLIQUE



Il est rappelé que la consommation de boissons alcoolisées est interdite tous les jours de 16h00 à 6h00 du matin chaque année du 1^{er} mars au 31 octobre sur le domaine public et ses dépendances dans un périmètre de 250 mètres de toute habitation et lieux publics (sauf manifestations ou fêtes autorisées par la Municipalité).

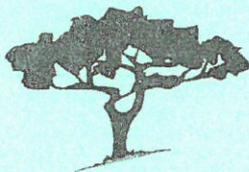
Ces mesures s'appliquent à toutes les boissons contenant de l'alcool, notamment vins, bières et dérivés.

BAIGNADE



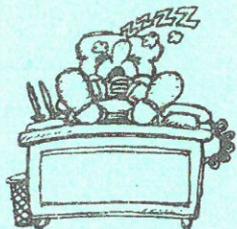
Elle est interdite dans la rivière Meurthe, sur tout le territoire communal y compris lieu dit "Le Pont".

FORETS



L'accès à la forêt (sauf aux personnes autorisées) reste interdit jusqu'au 31 décembre 2001.

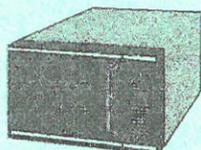
FERMETURE DE LA MAIRIE



Du 1^{er} juillet au 31 août, la Mairie sera ouverte au public uniquement le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour les affaires administratives courantes le Secrétariat sera cependant ouvert chaque matin de 9h00 à 11h00.

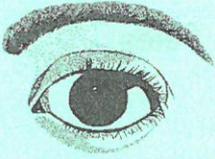
RAMASSAGE DES "MONSTRES"



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu le mercredi 11 juillet 2001.

Les objets sont à sortir la veille au soir.

CLIN D'OEIL



- "Au cours d'une leçon sur les conjugaisons, le professeur demande à Martine :
 - Quel est le futur de «je baille» ?
 - Je dors, madame."

- "Marc dit à son papa en rentrant de l'école :
 - Aujourd'hui, j'ai eu 20 !
 - Bravo ! Et en quelle matière ?
 - Trois en calcul, huit en grammaire, quatre en orthographe et cinq en géographie !"

- "Un homme du genre petit gringalet va acheter un lit et demande qu'il soit très solide. Le vendeur s'étonne :
 - Pourtant, vous n'avez pas l'air d'avoir beaucoup de poids.
 - Non, mais j'ai le sommeil lourd !"

- "Un porte plume se présente chez son médecin :
 - Docteur, je voudrais soigner mon écriture !"

- "Un chirurgien raconte à un malade inquiet :
 - Cher monsieur, vous ne devez pas avoir peur, j'ai fait ma première opération à l'âge de six ans !
 - Ah ? fait le patient tout tremblotant, et vous l'avez réussie ?
 - Oui, c'était une addition !"

COMITE DES FETES

COMPOSITION DU NOUVEAU COMITE

Membres du bureau :

- Présidente : Mme HYPOLITE Danièle (Foyer Rural)
- Vice-Président : M. ZINUTTI Gilles (Amicale des Sapeurs Pompiers)
- Secrétaires : Mme MICHEL Viviane (Conseillère Municipale)
Mme GEORGES Bernadette (Membre du Club de l'Amitié)
- Trésorier : M. THIRIET Dominique (Adjoint)

Membres faisant partie du Conseil Municipal :

- Mme MICHEL Catherine
- Mme GEORGES Evelyne
- Mme VALANCE Sophie
- M. GEORGES Michel
- M. GEORGE Dominique

Membres faisant partie d'associations :

- Mme DIVOUX Michèle (A.C.E.)
- Mme DEMANGE Thérèse (Foyer Rural)



- Mme TANGUY Dominique (Amis de l'Ecole Thiaville Lachapelle)
- M. GEORGES Gérard (Foot Foyer Rural)
- M. SUREAU Olivier (Président Jeunesse Loisirs)

Membres honoraires :

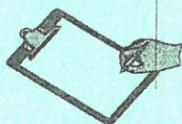
- Mme PAQUOT Véronique (Conseillère Municipale et Comité des Fêtes de Lachapelle)
- M. THIRION Jean Luc (Foyer Rural Lachapelle)
- Conseil Municipal Junior de Thiaville

Le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale à l'annexe du Foyer Rural en date du vendredi 8 juin sous la présidence de Madame HYPOLITE Danièle.

Après avoir fait un rappel des diverses manifestations organisées par le Comité des Fêtes depuis sa renaissance le 26 avril 1996, les personnes présentes ont voté le nouveau Comité des Fêtes.

Réalisation :

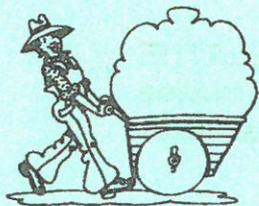
- 1996 : Organisation des brioches de l'amitié
8 juin : journée récompenses sportives
31 juin : concert de la musique municipale de Raon L'Etape
1^{ère} bourse aux jouets
Marche soutien aux marcheurs lors du Paris Colmar
- 1997 : 10 juillet fête de la Pierre Plate (suite au contrat laser)
Veillée avec le conteur Patrick Berger
Concert
8 juin : rencontre sportive
Bourse aux jouets
24 juillet : démarrage du parcours santé sur 10 réunions, balisage, nettoyage, mise en place des ateliers
- 1998 : 1^{er} Vide grenier
Concert
Fête de la Pierre Plate
Journée sportive, découverte du parcours
Bourse aux jouets
Concours photos du village avec réalisation de cartes postales (1000)
- 1999 : Construction du parcours santé
Fête de la Pierre Plate
2^{ème} Vide grenier
Bourse aux jouets
Financement de la décoration lumineuse "l'an 2000"
- 2000 : Photos des habitants de Thiaville le 9 janvier 2000
3^{ème} Vide grenier
Bourse aux jouets
- 2001 : 4^{ème} Vide grenier



DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets ménagers, des déchets de jardin, etc. ... à l'air libre est interdit (article 84 de l'Arrêté Préfectoral du 05/08/1981 toujours en vigueur.

Il est rappelé que ces déchets verts (gazon, haies, ...) peuvent être conduits à la décharge municipale ouverte en saison les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30.



LES AMIS DE L'ECOLE

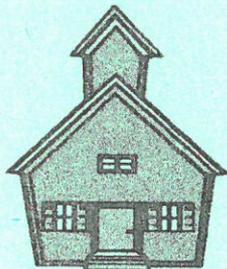
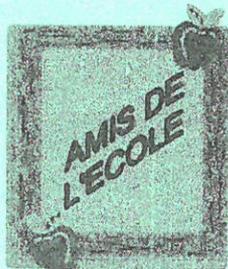
LES AMIS DE L'ECOLE DE THIAVILLE LACHAPELLE COMMUNIQUENT

La kermesse de l'école, le 16 juin fut un succès, grâce à vous, merci ! Nous remercions aussi tous ceux qui ont visité la modeste exposition de photos et de souvenirs de l'école de Thiaville. Je dis modeste car ce n'est qu'un début, nous ambitionnons de récolter plus de photos encore et organiser une plus vaste exposition grâce au concours de tous. Un grand merci à celles et ceux qui nous ont confié leurs souvenirs et en particulier à Monsieur Michel GEORGES qui nous a prêté d'anciens documents conservés en Mairie, en particulier une photo datant de 1884.

Nous vous annonçons dans le précédent numéro qu'un de nos objectifs est de créer autour de l'école «un réseau de relations amicales». Ce réseau est bel et bien en place, pour le conforter et l'élargir, nous proposons à tous ceux qui le souhaitent, anciens élèves ou non, de nous rejoindre en adhérant à notre association. L'esprit de convivialité et de solidarité qui nous guide servira nos enfants.

Dans cet état d'esprit, nous vous proposons la mise en place d'une animation lecture, pour faire partager notre amour des livres aux enfants de l'école. Nous vous invitons donc à une réunion avant la rentrée, nous vous communiquerons la date ultérieurement, pour en fixer les modalités et échanger nos idées pour d'autres propositions qui nous permettront de développer l'entraide et la solidarité au profit de nos enfants. D'ici là, bonnes vacances à tous.

Isabelle ROYAL

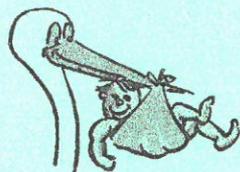


VIE DU VILLAGE



Décès :

Le 19 juin 2001 est décédée à THIAVILLE SUR MEURTHE Madame Marguerite SAINT DIZIER. Elle avait 91 ans et était domiciliée 3 rue de la Côte. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.



Naissance :

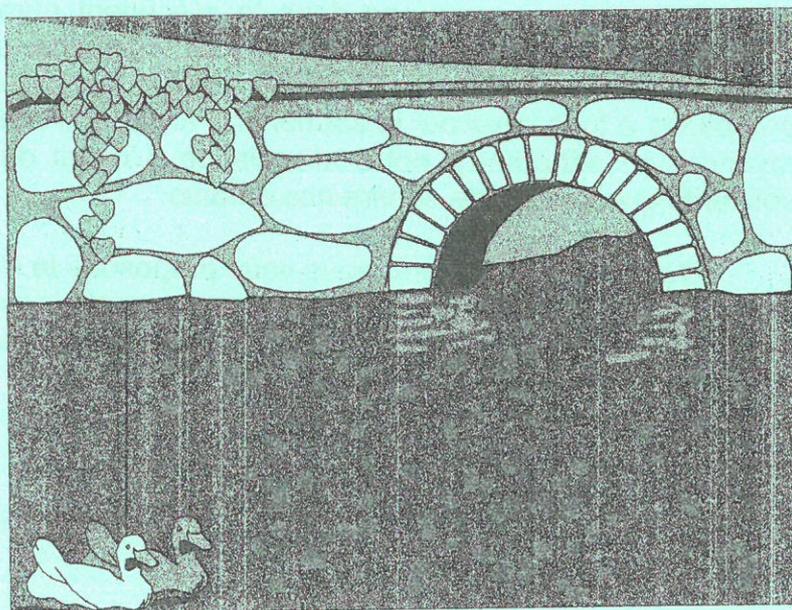
Le 16 juin 2001 à SAINT DIE est née Mélody GALLAND dont les parents sont domiciliés 4, rue de Bellevue.

Tous nos vœux au bébé et nos vives félicitations aux parents.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

C.M.U.

Si vous bénéficiez de la C.M.U., Couverture Maladie Universelle, n'oubliez pas de renvoyer rapidement votre dossier afin que vos droits soient plus vite réétudiés. Le dernier délai étant fixé au samedi 30 juin 2001.



Directeur : Michel JACQUEL
 Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

**FAMILLES RURALES SERVICES
PLACE DU GENERAL HELLE
54122 AZERAILLES
TEL/FAX : 03.83.75.43.92
Siret : 343 128 625 000 13
APE : 853K**

PARTICULIERS, ENTREPRISES, ARTISANS, COMMERCANTS.

Face à la montée du chômage, ensemble nous pourrons agir pour : lutter contre le chômage, donner la possibilité d'un travail même partiel aux demandeurs d'emploi, proposer des alternatives sociales, financières et légales, participer au développement économique, et enfin associer la solidarité et l'insertion professionnelle.

COMMENT ?

FAMILLE RURALE SERVICE peut mettre à votre disposition la personne dont vous avez besoin et se charge de toutes les tâches dévolues à un employeur (contrat de travail, déclaration URSSAF, bulletins de salaire, rémunération, cotisations salariales, assurances etc....)

Cependant, durant le temps de mise à disposition, vous êtes responsable des conditions d'exécution du travail, telles qu'elles sont déterminées par les dispositions législatives réglementaires contractuelles applicables au lieu de travail.

EXEMPLES :

Vous avez un surcroît de travail, vous avez des travaux d'entretien à réaliser, du nettoyage, de la manutention, du secrétariat à faire, vous recherchez du personnel à embaucher...

REPOSES :

Nous mettons à votre disposition le salarié qui vous convient pour la durée nécessaire à vos besoins. Par la suite, si vous le désirez, vous toujours l'embaucher.

Nous mettons à votre service les demandeurs d'emploi du secteur que nous connaissons et ceci dans différentes professions.

Après le travail effectué, ou tous les mois, nous vous facturons un coût horaire actuel de 69.50 F TTC pour les particuliers et de 75.20 F TTC pour les entreprises, artisans, commerçants, associations et collectivités publiques (ce coût est calculé en fonction du SMIC qui sera réévalué au 1^{er} juillet 2001). Pour les particuliers, il y a la possibilité d'une réduction d'impôts de 50 % sur le coût de l'heure.

Vous pouvez prendre contact avec nous afin que nous vous présentions plus en détail l'Association et ses services.

Dès à présent, vous pouvez me rencontrer les lundis et les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h, et par téléphone tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 17h.

En espérant que ces services pourront vous satisfaire, veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

S.GOUHAUT.

Une page de notre histoire

FAGNOUX COMMUNAUTE AUTONOME

FAGNOUX : SA FONTAINE

"Le hameau de Fagnoux dépendant de la Commune de Thiaville de laquelle il est très peu éloigné reçoit son eau d'un bouge situé à gauche du Chemin dit du passage des Vaches où ce chemin est coupé par le ruisseau du moulin au nord de la commune de Thiaville dans le canton de la roche Péri, la file de ce corps depuis ce bouge jusqu'à la fontaine a six cent quarante mètres de longueur. ..."

THIAVILLE AVANT 1789

LES FONTAINES : LE BOUGE DE LA FONTAINE DE FAGNOUX

"La reconstruction du bouge de la fontaine de Fagnoux figure dans le devis des travaux à exécuter dans les 3 communautés en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 24 juin 1777. Bouge de la fontaine de Fagnon à reconstruire a neuf suivant les plans profils et coupes d'élévation.

Son emplacement sera approfondi jusqu'à ce que les sources filtration et rameaux d'eau soient réunis ensemble pour les enfermer dans un seul bassin. La coupures des terres sera faite au pourtour de degré par degré pour faciliter le travail de sorte que le fond soit dégagé de dix huit à vingt pieds pour former la maçonnerie à établir en pierres de tailles et glaises au pourtour entre les terres ainsi qu'il est désigné par le plan et coupe d'élévation.

L'entrepreneur ayant réuni les sources commencera à poser la première assise de corrodage ou alors il établira un corps de décharge pour conduire les eaux hors du bassin à la partie inférieure et pour faciliter l'exécution des mêmes ouvrages, il observera autant d'élévation de la maçonnerie ayant disposé la taille propre à employer en cylindre sur trois faces portant d'assises en assises réglées et ajoints coupés suivant le tracé du plan et profil pour que les eaux aient moins de pois à leur élévation et fournir plus abondamment au corps de conduite.

Les assises posées et arrêtées sur un bain de ciment fait exprès, les joints coulés fichés jusqu'à bien d'un même matériau, rafraîchi par un lait de chaux bien gluant et au fur et à mesure de leur élévation on observera d'appliquer une chaîne de Conroy bien préparé à la planche sans aucune sorte de grève, les lits de huit pouces par plancher fortement battus à la Capucine de degré en degré jusqu'à sa hauteur qui aura environ douze pieds depuis le fond jusqu'au cor de conduite à Fagnon lequel sera enfermé de six pieds de terre glaises appliquées et conroyées comme il vient d'être expliqué.

Pour éviter un cloaque au devant du bouge lorsque les eaux sont abondantes, il est nécessaire d'y établir un corps de décharge supérieur de trois à quatre mises à la fleurement de ce dernier, le regard ou passage en forme de porte, le seuil ou appuis sera posé sur deux pieds six pouces entre les pieds droits portant feuillures de trois pouces ainsi que la couverte qui sera élevée à trois pieds six pouces, fermée par un solide volant de planches de chêne de trois pouces d'épaisseur barré par encastrement à l'intérieur et arrêtés par deux fortes pentures et sur des gonds à repos scellés en plomb au pied droit et fermé à la clef par une forte serrure laquelle arrêtée par un crampon scellé aussi au second pied droit.

La versure faite suivant le tracé du profil en élévation le sommet sera chargé de terres ordinaires suivant la direction de la portion de cercle supérieur de sorte qu'il n'y ait que la face du passage qui ne soit point enfermée."

FAGNOUX ET LA PAROISSE

Le Pouillé du Diocèse de Toul de 1711 indique : La Chapelle annexe. La Chapelle Capella Patron la Nativité de Notre Dame Seigneur Monsieur de Metz Parlement de Metz Dépendance : Thiaville, hameau Seigneur Mr de Metz. Le Cense de Fagnoux. La Chapelle est une annexe de la paroisse de Deneuvre.

1748 : Paroisse de La Chapelle, Thiaville et Fagnon.

1758 – 1763 : Paroisse de Thiaville, La Chapelle et Fagnon (Registres paroissiaux)

Le Maire de Fagnoux représente la Communauté dans certaines occasions paroissiales :

"Baptême de la grosse cloche 1781 : cérémonie en présence de toute la paroisse et particulièrement de Pierre Mathieu Maire de La Chapelle, Pierre Mathieu Maire à Thiaville et Sébastien Martin Maire à Fagnou et de Jean Claude Paradis échevin et fabricant de la paroisse lesquels ont signé avec moi Joseph Nicolas Campin prêtre et vicaire à La Chapelle, suivent les signatures."

"Election de l'Echevin d'Eglise. L'an mil sept cent quarante cinq, le vingt neuf juin à l'issue des vespres les communautés assemblées Nicolas Litaize de Thiaville a été élu Echevin du consentement du Sr Pierre Laurent Abel vicaire de La Chapelle, Thiaville et Fagnou et ce à la pluralité des voix des habitants et le quatrième juillet suivant il en a prêté son serment au cas requis en présence des Srs Joseph Piton Maire moderne de Thiaville, Pierre Mathieu Maire de La Chapelle et Pierre Georgel Maire de fagnot qui ont signé le présent acte. Suivent les signatures."

(Registre paroissial)

"mairie moderne" : le maire en exercice

"Echevin d'Eglise" : personnage qui gère les biens de la paroisse